



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MARS 2021

DOSSIER DE PRESSE

Point d'étape du plan de relance en Seine-Maritime

Table des matières

ÉDITORIAL.....	3
PRÉSENTATION DU PLAN DE RELANCE.....	4
LE VOLET ÉCOLOGIE.....	4
RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DES BÂTIMENTS PRIVÉS : MA PRIME RÉNOV'.....	4
RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DES BÂTIMENTS DE L'ÉTAT.....	5
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BATIMENTS DES COLLECTIVITÉS.....	5
AIDE À L'ACHAT DE VÉHICULE PROPRE DANS LE CADRE DU PLAN AUTOMOBILE.....	6
VERDISSEMENT DES VÉHICULES DE L'ÉTAT.....	6
LE VOLET COMPÉTITIVITÉ.....	7
BAISSE DES IMPÔTS DE PRODUCTION.....	7
AIDES À L'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL.....	7
LE VOLET CULTURE.....	9
PLAN CATHÉDRALE.....	9
RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES NON ÉTAT.....	9
INVESTISSEMENT DANS LES ÉQUIPEMENTS PATRIMONIAUX.....	9
LE VOLET COHÉSION.....	10

ÉDITORIAL

La crise sanitaire de la Covid, qui nous touche collectivement depuis plus d'un an, n'est pas encore derrière nous. Les taux d'incidence du virus sont encore élevés dans le département, ce qui implique le maintien de restrictions touchant durement certains secteurs d'activité. Aussi, les mesures de soutien mises en place par le gouvernement sont elle toujours d'actualité : fonds de solidarités, prêts garantis par l'état, reports de cotisations sociales sont autant de mesures visant à préserver l'activité économique du pays et du département de la Seine-Maritime.

Dans le même temps, le plan France Relance a commencé à se déployer, dans ses trois grandes thématiques que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Annoncé par le premier ministre le 3 septembre 2020 et mobilisant plus de 100 milliards d'euros, il se décline sur le terrain en de nombreux appels à projets à destination des entreprises ou des collectivités, de mesures destinées aux administrations ou encore d'aides pour les particuliers. Tous les territoires sont visés, aussi bien les grandes zones d'activité urbaine que les territoires plus ruraux, afin que la sortie de crise soit l'occasion d'un rebond et d'une vision à horizon 2030.

Les effets du plan de relance se font d'ores et déjà sentir, avec les premiers lauréats connus dans le département, que ce soit sur les appels à projet investissement industriel dans les territoires, les appels à projet portant sur les industries stratégiques ou encore les mesures de rénovation thermique des bâtiments. Ces premières réussites doivent encourager l'ensemble des bénéficiaires potentiels à se saisir des dispositifs qui seront déployés tout au long de l'année 2021 et jusqu'à la fin de l'année 2022, afin que le plan de relance soit une réussite dans notre territoire.

Six mois après son lancement, il me paraissait donc important de partager cet état des lieux, qui prouve que les acteurs du territoire ont su se saisir de l'opportunité que représente le plan de relance.

Pierre-André DURAND
Préfet de la Seine-Maritime,
Préfet de la région Normandie

PRÉSENTATION DU PLAN DE RELANCE



Le Gouvernement a lancé en septembre 2020, un plan de relance économique exceptionnel de 100 milliards d'euros afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, autour de trois volets principaux : **l'écologie**, pour accompagner la transition vers une économie plus verte et plus durable, **la compétitivité** pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi des salariés, et **la cohésion** pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre tous les Français.

Ce plan de relance, qui représente la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, propose des mesures concrètes et à destination de tous. Il vient renforcer la mobilisation immédiate et continue du Gouvernement depuis le début de la crise.

LE VOLET ECOLOGIE

L'écologie est au cœur du plan France relance. Sur 100 milliards d'euros, 30 milliards d'euros sont entièrement consacrés à la transition écologique. L'objectif est de faire de l'écologie le principal levier de la reprise et de la transformation de notre économie.

- la rénovation thermique des bâtiments,
- l'aide à la décarbonation de l'industrie,
- le bonus écologique
- la prime à la conversion pour l'achat d'un véhicule propre,
- le développement des transports en commun,
- la transformation du secteur agricole,
- la recherche et l'innovation pour le développement de technologies vertes.

RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DES BÂTIMENTS PRIVÉS : MA PRIME RÉNOV'

MaPrimeRénov' permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Les travaux doivent avoir été effectués par des [entreprises labellisées RGE](#) (reconnues garantes pour l'environnement). Le montant de la prime varie en fonction des matériaux et des équipements éligibles dans la limite d'un plafond de 20 000 € pour des travaux sur un logement et pendant une durée maximale de 5 ans.

Depuis le 1^{er} octobre 2020, MaPrimeRénov' est accessible à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location. Les nouveaux publics bénéficiaires pourront déposer leur dossier selon le calendrier suivant :

- à partir du 11 janvier 2021 (12H00) : pour les propriétaires occupants

- à partir de juillet 2021 : pour les propriétaires bailleurs.

Les travaux dont les devis ont été signés après le 1^{er} octobre 2020 inclus sont éligibles à MaPrimeRénov'.

Plus d'informations :

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/particuliers/maprimerenov>

MaPrimeRénov en Seine-Maritime, ce sont 2675 dossiers qui ont été acceptés en 2020.

RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DES BÂTIMENTS DE L'ÉTAT

Les bâtiments publics de l'État représentent 100 millions de mètres carrés et doivent donc prendre une part substantielle à l'effort national de rénovation énergétique des bâtiments. Les consommations des bâtiments sont en effet responsables du quart des émissions de gaz à effet de serre en France. Il s'agit également de moderniser les lieux de notre vie collective, dans un devoir d'exemplarité rappelé par la convention citoyenne pour le climat.

L'objectif de cette mesure est donc la diminution de la facture énergétique, un gain de confort pour les usagers des services publics et pour les agents (notamment une meilleure protection face aux vagues de chaleur) et une réduction de l'empreinte énergétique et environnementale de l'État.

En Seine-Maritime, ce sont 78 projets lauréats pour 37 millions € de subvention, dont :

- **Les locaux de l'Hôtel de Police de Rouen bénéficieront d'une réfection énergétique globale.**
- **Renforcement de l'isolation dans des combles et réfection de la toiture du commissariat de police de Fécamp.**
- **Réfection et isolation des toitures de l'université du Havre.**
- **Rénovation thermique des bâtiments de l'INSA Rouen Normandie, à Saint-Étienne du Rouvray.**
- **Les centres des finances publiques à Grand Quevilly, Bolbec et Dieppe bénéficieront également de cette mesure.**

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS DES COLLECTIVITÉS

La 3^{ème} loi de finances rectificative pour 2020 a ouvert un milliard d'euros de crédits supplémentaires au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour des projets ayant trait à la transition écologique, la résilience sanitaire et la préservation du patrimoine.

Dans la continuité de ces dispositifs exceptionnels, le plan de relance prévoit également une nouvelle enveloppe de 650 millions d'euros fléchée sur **la rénovation thermique des bâtiments publics des communes et établissements publics de coopération intercommunale. Dans le département de la Seine-Maritime, cela représente 11.7 M€ de dotations destinées aux collectivités pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.**

187 projets déposés dans le département, dont 6 acceptés à ce jour :

- Foucarmont : remplacement de la chaudière au fioul de la Poste par une chaudière au gaz à condensation
- Butot Venesville : remplacement des menuiseries de la mairie
- Saint-Denis le Thiboult : réhabilitation de l'ancien presbytère
- Bezancourt : changement des portes et fenêtres de la mairie, de la bibliothèque et de la cantine
- Blangy sur Bresle : rénovation énergétique de la mairie
- Blangy sur Bresle : travaux énergétiques sur le groupement scolaire

AIDE À L'ACHAT DE VÉHICULE PROPRE DANS LE CADRE DU PLAN AUTOMOBILE

La crise du coronavirus a eu un impact important sur la filière automobile. En réaction, et dans la continuité du plan de soutien à l'automobile, le gouvernement axe le soutien public vers le renouvellement du parc français en faveur des véhicules propres.

En effet, le secteur des transports représente 30 % des émissions de gaz à effet de serre et 38 % des émissions de CO₂, soit le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre en France. Les transports routiers sont responsables de 96 % de ces émissions, dont plus de la moitié provient des véhicules particuliers.

La mesure s'articule autour de quatre axes :

- Bonus écologiques
- Prime à la conversion des véhicules légers
- Prime à la conversion et à l'acquisition des véhicules lourds
- Accélération du déploiement des bornes de recharge

En Seine-Maritime, c'est 3542 primes à la conversion ou bonus écologiques qui ont bénéficié à des particuliers en 2020.

VERDISSEMENT DES VÉHICULES DE L'ÉTAT

Les véhicules de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale ont un âge moyen supérieur à 7 ans. Ces parcs ne sont pas aux normes de la transition écologique de par leurs émissions de gaz à effet de serre et polluants et présentent par ailleurs des coûts d'entretien croissants. 180 millions d'euros seront consacrés à l'échelle nationale au renouvellement de ces parcs.

Le verdissement de ces flottes diminuera donc les émissions de gaz à effet de serre, accélérera la transition du parc automobile de l'État vers les véhicules électriques tout en soutenant les constructeurs pour accroître leur offre et leur compétitivité.

Une réduction des frais de maintenance est également attendue puisqu'une flotte rajeunie et électrique nécessitera un coût d'entretien moindre.

En Seine-Maritime, 21 véhicules de gendarmerie et 20 véhicules de polices sont déjà remplacés.

LE VOLET COMPÉTITIVITÉ

Pour favoriser le développement d'activités à forte valeur ajoutée en France et créer des emplois, le Plan de relance intègre aussi les transformations qui rendront notre économie plus compétitive. La relance est la clé de notre souveraineté économique et de notre indépendance technologique. Cela se traduit notamment par :

- la baisse des impôts de production,
- l'investissement massif dans les technologies d'avenir (technologies vertes),
- le renforcement du soutien à la recherche,
- la formation,
- le développement de compétences,
- la valorisation des savoir-faire nationaux existants.

BAISSE DES IMPÔTS DE PRODUCTION

La France se singularise par le nombre et le niveau des impôts de production, déconnectés de la performance économique des entreprises, ce qui pèse sur leur compétitivité : 77 Mds€ en 2018 soit 3.2 % du PIB, contre 1.6 % en moyenne dans l'Union Européenne. Ainsi, les impôts de production, plus nombreux et plus élevés en France que dans les pays voisins ou concurrents, pèsent sur l'attractivité du territoire et peuvent défavorablement affecter les décisions d'implantation et d'investissement, notamment des entreprises industrielles.

La baisse des impôts de production repose sur la combinaison de trois mesures :

- la réduction de 50 % de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- une réduction de moitié des impôts fonciers des établissements industriels
- l'abaissement du taux de plafonnement de la CET

En Seine-Maritime : 246M€ qui vont bénéficier à 11 042 entreprises

AIDES À L'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL

- Appel à projets sectoriels

Pour faire de l'industrie un pilier de la relance économique, le Gouvernement mobilise en 2020, 2021 et 2022, des moyens exceptionnels pour le soutien à l'investissement et la modernisation de l'industrie. Dans ce cadre, la Direction générale des entreprises (DGE) et Bpifrance ont mis en place un appel à projets visant à soutenir des projets d'investissement industriel dans des secteurs stratégiques suivants : aéronautique, automobile, agro-alimentaire, santé, électronique, intrants essentiels de l'industrie et télécommunications 5G.

En Seine-Maritime, ce sont 8 projets lauréats, dont 2 aéronautiques, 4 automobiles, 1 électronique et 1 intrant essentiel qui vont bénéficier de 5.9M€ de subvention :

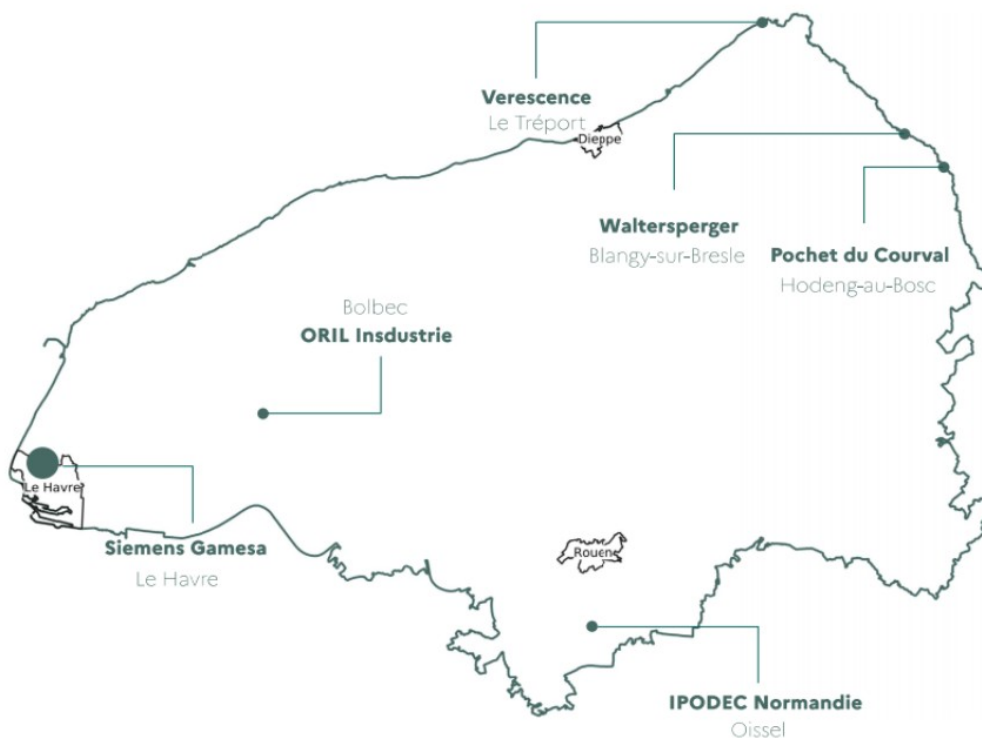
- **Techno Map à Martin-Église (automobile)**
- **Fremach Dieppe à Saint-Nicolas-d'Aliermont (automobile)**
- **Révima à Rives-en-Seine (aéronautique)**
- **Ressorts Masselin à le Petit-Quevilly (aéronautique)**

- **Koyo Bearings à Maromme (automobile)**
- **Veoneer à Saint-Étienne-du-Rouvray (automobile)**
- **EINEA à EU - Le Tréport (électronique)**
- **Plastic Energy à Port-Jérôme-sur-Seine (intrant essentiel)**

- Soutien aux projets industriels dans les territoires

Le Fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires vise à soutenir les projets d'investissement industriel qui participent à la dynamique économique d'un territoire. Avec l'ambition de maintenir ou créer des emplois, de gagner en compétitivité ou encore de contribuer à la transition écologique, ce fonds assure notamment le financement de création ou d'extension de sites industriels et de modernisation d'outils de production.

En Seine-Maritime : 6 projets ont été lauréats pour un montant de 3.7M€ de subvention



LE VOLET CULTURE

PLAN CATHÉDRALE

Après l'incendie des cathédrales de Notre-Dame-de-Paris en 2019 et de Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Nantes en 2020, il a été décidé d'amplifier les travaux de restaurations et de sécurisation des cathédrales en France. Ces opérations contribueront par ailleurs à la mise en valeur et à l'attractivité des territoires, ainsi qu'au soutien des acteurs de la filière économique du patrimoine : les entreprises et les indépendants.

La mise en place d'un « plan cathédrales » de 80 M€ a pour objectif de renforcer et accélérer la restauration de ces monuments historiques majeurs appartenant à l'État, biens communs de la nation qui constituent des éléments forts de l'identité et de l'attractivité des territoires.

En Seine-Maritime, la Cathédrale de Rouen est concernée par le recouplement des combles et la restauration de la flèche.

RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES NON ÉTAT

Cette mesure vise à conforter les opérations de restauration de monuments historiques relevant des collectivités ou de propriétaires privés dans la perspective d'apporter un soutien à l'emploi et aux secteurs économiques de l'architecture et du patrimoine et de renforcer l'attractivité des territoires.

L'objectif est d'accélérer des opérations bien identifiées de **restauration des monuments historiques** appartenant aux communes et aux propriétaires privés grâce à une enveloppe spécifique de **40 M€** en augmentant le taux moyen de subvention de l'État.

En Seine-Maritime, la restauration concerne l'Abbatiale Saint-Ouen :

- **réfection des couvertures de la Tour couronnée, restauration des bras du transept, restauration de l'entrée occidentale, mise en sécurité et mise hors d'eau du massif occidental.**

INVESTISSEMENT DANS LES ÉQUIPEMENTS PATRIMONIAUX

En Seine-Maritime, il s'agit de la rénovation du muséum du Havre.

RENOUVEAU ET RECONQUÊTE DE NOTRE MODÈLE DE CRÉATION ET DE DIFFUSION ARTISTIQUES

Avec plus de 7 milliards d'euros de pertes en 2020, le secteur de la création artistique, composé du spectacle vivant et des arts visuels, a été particulièrement affecté par la crise sanitaire. Une action résolue est engagée dans le cadre du plan de relance pour assurer la

survie de la création, de sa diversité et de sa vitalité, et soutenir l'emploi artistique sous toutes ses formes et dans tous les territoires.

En Seine-Maritime, les actions visent :

- **L' Opéra de Rouen : rénovation de la salle Cabourg**
- **La Scène nationale de Dieppe : Acquisition d'une structure mobile permettant d'organiser chaque saison une itinérance culturelle sur le territoire**

VOLET COHÉSION

#1JEUNE1SOLUTION

Le plan 1 jeune 1 solution, lancé à l'été 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune. Avec plus de 7 milliards d'euros investis, il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc. afin de répondre à toutes les situations. Il s'articule autour de trois axes :

1. Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle :

- Une compensation de charge de 4 000 euros pour tout jeune recruté entre le 1^{er} août 2020 et le 31 mars 2021.

Dans le département, en 2020, 5155 aides déposées au 1er mars 2021.

- Une aide exceptionnelle de 5 000 euros pour recruter un alternant de moins de 18 ans ([en contrat d'apprentissage](#) ou [de professionnalisation](#)) ou de 8 000 euros pour recruter un alternant de plus de 18 ans.

Dans le département, depuis juillet 2020, lancement du plan un jeune une solution : Apprentissage : 6383 demandes reçues ; Professionnalisation : 500 demandes reçues.

- Le [dispositif « emploi franc + »](#) : entre le 15 octobre 2020 et le 31 janvier 2021, le dispositif emploi franc est renforcé avec le déploiement de « l'emploi franc + » avec une aide versée à l'employeur qui est revalorisée lorsqu'il recrute un jeune de moins de 26 ans (en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois).

Déjà 39 demandes déposées en 2021 et 56 en 2020 dans le département.

- Des missions d'utilité sociale pour jeunes en quête de sens, avec la mise en place de [missions de service civique](#) supplémentaires (de 6 à 12 mois, indemnisées) pour permettre à des jeunes de gagner en expérience et compétences en s'engageant dans des associations, des collectivités territoriales, des services de l'État ou des établissements publics.
- La [création d'emplois pour les jeunes de moins de 25 ans dans le monde du sport](#) dans le cadre de l'action de l'Agence Nationale du Sport (ANS), au sein des associations sportives locales.

2. Orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir :

- de nouvelles formations qualifiantes vers les métiers d'avenir grâce au Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) : 100 000 nouvelles [formations qualifiantes](#)

[ou pré-qualifiantes](#) seront proposées aux jeunes sans qualification ou en échec dans l'enseignement supérieur.

- [des formations dans le secteur du soin](#) pour doubler les capacités de formation des aides-soignants, des infirmières et des auxiliaires de vie dans les 5 prochaines années.
- des formations numériques pour les jeunes non-qualifiés.
- des [parcours personnalisés pour les décrocheurs entre 16 et 18 ans](#).
- des [places de formation supplémentaires pour poursuivre des formations en études supérieures](#), en CAP et BTS à la rentrée 2020.
- Doublement du nombre d'élèves bénéficiaires des [cordées de la réussite](#) et des parcours d'excellence.

3. Accompagner plus particulièrement les jeunes éloignés de l'emploi en construisant 300 000 parcours d'insertion sur mesure

- renforcement des dispositifs d'inclusion durable dans l'emploi : [Parcours Emploi Compétences \(PEC\)](#) et [Contrat Initiative Emploi \(CIE\)](#).
Dans le département, depuis le 1er janvier 2021 : 200 CIE jeunes et 73 PEC jeunes.
- augmentation importante des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi : [Garantie jeunes](#) ; parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie ([PACEA](#)) ; doublement de l'[accompagnement intensif jeunes \(AIJ\)](#) mis en place au sein de Pôle emploi. Dans le département, en 2021, 892 entrées en Garanties Jeunes.
- renforcement de l'accompagnement de jeunes vers une qualification en vue d'un emploi dans les métiers d'encadrement du sport ou de l'animation en finançant [le parcours SESAME](#).